

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (SPW) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'évolution de la mobilité des agents du Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, conformément à la Déclaration de politique régionale, la mobilité des agents du SPW vous est chère. Or, il s'avère qu'elle est difficile à renforcer. En effet, la publicité des possibilités de mobilité interne des agents au sein des services du SPW n'est pas toujours optimale.

En mars 2015, vous reconnaissiez que certaines possibilités de mobilité étaient parfois communiquées via un simple courriel. Ainsi, vous aviez demandé à l'époque à vos services de terrain d'identifier quels étaient les freins à cette mobilité. Le site recrutement.wallonie.be, tel qu'il apparaît aujourd'hui, ne propose pas de diffusion centralisée des possibilités de mobilité interne des agents.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'évolution de la mobilité interne des agents du SPW ?

Les freins principaux à la mobilité ont-ils été clairement déterminés ?

Quelles solutions sont aujourd'hui sur la table ?

Quels sont l'objectif, la volonté et la stratégie précise que vous souhaitez en la matière ?

Quels sont le ressenti et l'action des services des ressources humaines du SPW ?

Qu'en est-il de la mobilité externe à partir et vers d'autres administrations que sont le Fédéral, les Régions et les Communautés ou les instances européennes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je vous remercie de poser cette question qui va me permettre de faire le point sur les mesures prises pour faire évoluer la mobilité interne des agents régionaux.

Mon objectif premier est clairement de permettre la mobilité qui est un processus qui permet de réaffecter des personnes selon leurs compétences et les places disponibles au sein de l'organisation, et ce, afin de rendre cette organisation plus efficace.

On peut constater que la mobilité au sein d'une organisation est également un élément de motivation et un élément d'évolution de carrière pour l'agent.

Tout d'abord, je tiens à préciser les notions, puisqu'en effet la mobilité peut s'envisager sur plusieurs plans.

La mobilité dite verticale est le résultat de la promotion d'un agent, soit dans sa structure, soit dans une autre entité.

La mobilité horizontale quant à elle existe sous différentes formes.

Elle existe, tout d'abord, sous forme de mutation, qui est le passage d'un agent d'un emploi à un autre emploi du même cadre organique, c'est-à-dire au sein d'une même entité. Par exemple, un agent du Secrétariat général du SPW est muté sur un emploi de la DGO1.

La mobilité interne, quant à elle, renvoie au passage d'un agent d'un emploi à un autre emploi d'un autre cadre organique d'une entité régionale. Il s'agit d'une mobilité intrarégionale. Par exemple, un agent du FOREm qui vient au Secrétariat général du SPW.

Enfin, la mobilité externe est le passage d'un agent d'un autre niveau de pouvoir vers le SPW ou un organisme public régional. Par exemple, un agent du SPF Finances qui vient dans la Direction générale de la fiscalité.

La mobilité doit donc, réglementairement, s'envisager comme un mode interne pour pourvoir un emploi vacant.

La mobilité est, dans les textes, prioritaire sur le recrutement. La pratique est cependant différente.

À l'heure actuelle, la mobilité est très difficile à réaliser, ce qui crée des frustrations bien compréhensibles au niveau des agents.

J'ai dès lors pris différentes mesures pour rendre effective cette modalité de gestion des ressources humaines.

Le 16 juillet 2015, j'ai proposé au Gouvernement d'immuniser les départs des agents suite à une mesure de mobilité de la norme de remplacement.

En effet, au niveau du SPW, il est vite apparu que les mesures de mobilité, entendues au sens large, avaient parfois pour effet qu'un agent quitte sa structure. Dès lors, la norme de remplacement décidée par le

Gouvernement avait pour effet de ne pas autoriser le remplacement et donc d'être un frein important à la mobilité. C'est une chose qui est dorénavant terminée.

Le 28 avril 2016, j'ai proposé au Gouvernement une modification du code qui opérationnalise les procédures de mobilité.

En effet, j'ai supprimé l'exigence d'une banque de données de candidats à la mobilité. Le texte prévoit que, dorénavant, tous les postes ouverts, tant au SPW que dans les OIP, seront proposés à la mobilité sur un site Internet réservé aux agents de la fonction publique régionale.

Je tiens à souligner que je compte profiter de cette centralisation du canal de diffusion des offres pour procéder également à la dématérialisation du traitement des candidatures.

J'espère que nous pourrons voir les effets concrets de ces mesures rapidement, en tout cas dans le courant de cette année 2016.

Au niveau de la mobilité externe, je peux vous informer que, depuis le 1er janvier 2016, huit procédures de mobilité externe d'office ont abouti et sept sont en cours.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Comme vous le disiez dans la Déclaration de politique régionale : « La mobilité des fonctionnaires sera améliorée et favorisée. À cet égard, une plateforme intrafrancophone permettant de réunir les offres et les demandes de mobilité sera mise en place ».

Je vois qu'il y a déjà deux textes qui ont permis que des choses se fassent, que des avancées se produisent, pour que la mobilité puisse être facilitée.

Il est vrai qu'il y a, sans doute, toujours un problème de communication, le temps que ce fameux site Internet soit mis en place. Dans un premier temps, il faut que les agents soient informés avant qu'ils ne puissent solliciter cette mobilité.

Deux années se sont écoulées. Des avancées ont été réalisées.

Comme vous l'avez très bien souligné, la mobilité cela sert à réaffecter, mais cela peut être une source de motivation pour les agents qui, à un moment, ont l'impression d'avoir peut-être fait le tour de la question dans le service dans lequel ils travaillent depuis un certain nombre d'années. De ce côté-là également, je pense que c'est un point important pour avoir des services efficaces et aux services de la population.

Tout le travail que vous faites au jour le jour, c'est une pierre en plus à l'édifice. Je vous encourage dans ce sens.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION IMMOBILIÈRE DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (SPW) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'état d'avancement de l'amélioration de la gestion immobilière du Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, fin février 2016, vous annonciez, au Parlement, le lancement d'un projet de banque de données portant sur l'ensemble des bâtiments dont la Direction générale transversale du SPW a la gestion.

Selon votre expression, ce projet devait rencontrer deux objectifs, à savoir, d'une part, constituer un véritable cadastre des bâtiments gérés par le Département de la gestion immobilière et, d'autre part, envisager un outil de gestion prévisionnel des bâtiments en termes de prévention de risques, de contrôle, de maintenance et de rénovation.

En outre, les résultats attendus devraient être les suivants : aboutir à une gestion plus dynamique et proactive du parc de bureaux de la Région wallonne et mieux évaluer l'adéquation entre les besoins des services et les disponibilités foncières et immobilières au sein du parc immobilier du SPW.

En somme, l'idée de ce plan est de gérer le parc immobilier de manière transversale, impliquant l'ensemble des acteurs, des difficultés et des opportunités.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dresser l'état d'avancement de ce projet de banque de données ? Un cahier des charges est-il prêt ?

Quant à la réalisation de cette banque de données, entendez-vous faire appel à vos propres services ou à une entreprise externe ? Une procédure de marché public a-t-elle été lancée ?